

moi au moment du gracieux salut que je lui faisais de l'épée et en tournant fièrement la tête pour le regarder en face. Depuis, il est vrai, ajouté-je, j'ai acquis quelques vagues idées de la théorie des baïonnettes intelligentes, mais que j'aie me mêler à ces luttes acharnées à coups de plume, où vainqueurs et vaincus s'éclaboussent de loin de ces taches noires plus meurtrières mille fois que les coups d'épée des plus terribles spadassins, en eussé-je le talent, en aurais-je le courage ?...

—Vous connaissez, me dit gravement mon ami, les lettres A, B, C... ?

—Oui, jusqu'à Z, y compris cette dernière.

—Eh bien ! c'est tout ce qu'il vous faut. Sans vous jeter à corps perdu dans la poétique, où bienheureux sont ceux qui ne perdent que le repos, abordez les sujets qui traitent les intérêts généraux du pays, étudiez les faits accomplis, admirez beaucoup, ne critiquez jamais, et si vous n'arrivez pas au succès, du moins vous ne vous ferez pas d'ennemis.

—C'est fort bien dit, mais...

Mon excellent ami, sans répliquer, me prit par la main et me conduisit dans le palais du corps législatif.

Ouvrez ici, me dit-il, les yeux et les oreilles ; voyez, écoutez surtout ; puis mêlez les lettres de l'alphabet français en tous sens, et vous en saurez autant et plus en fait de gouvernement constitutionnel que qui que ce soit. Vous aurez bien du malheur si vous ne parvenez pas à tirer de là un morceau de pain.

Je suivis ce bienveillant conseil, et depuis six ans j'assiste aux manœuvres des armées constitutionnelles avec la même régularité, la même exactitude qu'autrefois aux parades et aux gardes montantes de S. M. l'Empereur de toutes les Russies. Je consigne les faits et gestes des souverains parlementaires, je m'extasie toujours sur leurs belles poses, leurs voix sonores ; j'admire quelquefois l'éloquence unie à la raison, j'examine avec assiduité les travaux consciencieux des hommes éclairés, et j'étudie dans mes loisirs le petit côté des grandes affaires, les petits travaux des grands hommes et les secrets des coulisses parlementaires, où se passent quelquefois des scènes d'un haut comique, mais presque toujours fort instructives.

A présent que nous avons fait connaissance, il est bien temps de se mettre en route. Allons, ami lecteur. Français ou étranger, du courage, car nous avons du chemin à faire et beaucoup à voir."

Au pied du premier escalier du pavillon de l'Ouest, vous trouvez une petite chambre de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, et séparée en deux par une cloison. D'un côté est la cuisine où se prépare le bouillon des législateurs, et ce n'est point par métaphore que je le dis, c'est à la lettre. Sur un foyer toujours brûlant le jour des séances, se tient en permanence un grand pot en fer battu, bien luisant, évasé par le bas, et rappelant, par sa forme, les vases étrusques ; il contient à peu près quatorze livres de viande. Je vous conduirai plus tard dans la salle du festin, où le bouillon est servi aux membres les plus distingués.

De l'autre côté de la cuisine est la cuisinière, femme d'un garçon de salle des plus anciens et des plus zélés du palais. C'est une belle matrone, dans le costume simple, mais propre et caractéristique, du pays qui

l'a vue naître. Elle ressemble ainsi à la mère nourricière de quelque prince en sevrage.

Par une longue habitude, la cuisinière a appris à régler la quantité de viande et de bouillon d'après l'ordre du jour de la Chambre. Ainsi, le jour de la réponse au discours du Trône, de la discussion des fonds secrets ou de quelque grave interpellation annoncée d'avance, le pot est plein jusqu'aux bords ; les samedis ordinaires, jours des pétitions, il est à peine rempli jusqu'à moitié. L'intelligente ménagère se trompe rarement dans ses calculs politiques, et se montre plus habile en cela que la majorité de la Chambre, qui s'expose souvent à de bénévoles échecs par son inexplicable inexactitude.

Après avoir visité les bureaux de la Chambre dans le pavillon de l'Ouest, nous allons porter nos pas dans le pavillon opposé, qui renferme les appartements destinés aux autres branches de service et aux communs du palais de la souveraineté nationale.

D'abord, à l'extrémité de ce pavillon de l'Est, se trouve le bureau de la poste, réservé particulièrement aux députés, qui ont le privilège d'envoyer leurs lettres jusqu'à la dernière heure, privilège qu'ils partagent seulement avec le Roi, les ministres, la Chambre des Pairs, et une autre souveraineté que vous connaissez peut-être mieux que moi, la Bourse.

Plus loin sont les archives ; c'est là que les ministres déposent les pièces qui leur sont demandées par les législateurs dans les discussions importantes : ils y sont seuls admis, à l'exclusion absolue de toute autre personne. Comment se fait-il que le jour même du dépôt de ces pièces, quelquefois très volumineuses, elles soient livrées à la publicité par les petites et les grandes feuilles quotidiennes ?

Vous ne pourrez non plus pénétrer seuls, ni même me suivre dans l'aile gauche du palais Bourbon qui donne sur la rue de Bourgogne, à moins d'être un député, un fonctionnaire, ou un employé de la maison ; force vous est donc de vous fier encore à mes recits indiscrets.

Cette aile du palais communique avec le pavillon de l'Est par deux grands salons et un long corridor. C'est là que se trouve le vestiaire des souverains électifs.

Sous la Restauration, les députés y déposaient aussi leur costume, qui consistait en un frac bleu, avec un collet et des parements brodés de feuilles de chêne et semés de fleurs de lis. Ce modeste costume ressemblait tant soit peu à l'uniforme des chirurgiens de l'armée, des douaniers ou des gardes forestiers.

Un certain nombre de députés (à peu près une soixantaine), rigoureux observateurs du décorum, se croyaient obligés de s'en parer les jours de séance ordinaire ; un article du règlement déclarait cette tenue de rigueur pour ceux qui voulaient monter à la tribune. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que des membres désireux de prendre la parole échangeaient leur frac bourgeois contre le costume de cérémonie d'un de leurs collègues, à la porte même de la Chambre. Il est arrivé qu'un jour M. Casimir Périer, qui était de haute stature, parut à la tribune avec une forme dont les manches lui allaient à peu près au coude, ce qui dans ses gestes et mouvements oratoires lui donnait l'air d'un de ces automates aux membres roides et comiquement uniformes.

De nos jours les grandes armoires du vestiaire déshéritées de leur ancienne splendeur, servent de magasin aux imprimés, manuscrits, cartes, devis, etc., distribués, comme vous le verrez plus loin, avec profusion aux députés.

Du vestiaire on pénètre dans un vestibule carré qui a quatre issues et conduit aux appartements intérieurs de la Chambre. La bibliothèque se trouve à droite en entrant dans cette salle. Deux grandes statues de Cicéron et de Démosthènes sont placées aux deux côtés de la porte d'entrée. Ces statues, avec les quatre autres que je vous ai fait voir dans la salle d'attente dite des Quatre-Colonnes, ont été depuis 1830 expulsées de la grande salle des séances : leur présence intimidait sans doute quelques célébrités. Les uns ont pensé peut-être que l'éloquence, comme tous les dons de l'intelligence, dans notre siècle de civilisation, avait fait d'assez grands progrès pour égaler, sinon pour surpasser, ces modèles des temps antiques, et qu'ils pouvaient à leur tour servir d'exemple. Les autres ont craint peut-être que la statue de Démosthènes, ou celle de Cicéron, soudainement inspirée, ne vint à leur crier le *Quousque tandem, Catilina, abutere patientiâ nostrâ ?*

L'origine de cette bibliothèque ne date pas de plus de cinquante ans, et son premier fonds ne provient pas d'une source bien légitime à tous les yeux : elle a été formée, en 1796, pour le conseil des Cinq-Cents, avec les livres provenant principalement des couvents et d'autres établissements religieux, ce qui ne l'a pas empêchée d'ailleurs de prospérer et de s'accroître sans cesse. Composée primitivement de douze mille volumes, elle est arrivée au nombre de vingt-cinq mille, après avoir servi au Corps-Législatif, au Tribunat et au conseil d'Etat.

La bibliothèque possède un recueil unique dans son genre, quoiqu'il ne se trouve pas un seul membre sans doute qui puisse en prendre connaissance : je veux parler du recueil des lois de la Russie, *Zwod zakonow*, publié en langue russe par ordre de l'empereur Nicolas. Ce *zwod* comprend cent quarante grands volumes qui sont placés en évidence dans la grande nef de la bibliothèque, au rez-de-chaussée.

Dans ce recueil immense de lois parfois plus barbares que celles de la Turquie, les députés pourraient trouver cependant des renseignements très utiles et des données lumineuses sur la légitimité de la dynastie russe actuellement régnante. Chose étrange, que le pouvoir souverain des tzars de Russie ait la même origine que la souveraineté nationale française, c'est-à-dire la vôtre, maîtres et tout-puissants seigneurs de ces lieux ! Connaissant votre peu d'érudition dans la langue slave et dans l'origine des institutions moscovites, je vais me faire ici hardiment votre *cicerone*.

Le chef de la famille russe impériale est d'origine prussienne ; le premier tzar, Michael Romanoff, a été élu librement en 1613 par les électeurs des trois états, nobles, prêtres, bourgeois ; son élection, autant que je sache, ne fut même entachée d'aucune corruption.

Ce premier tzar Romanoff n'était lui-même ni noble ni bourgeois ; il était fils d'un prêtre, c'est-à-dire il appartenait à l'état qui répond en France aux conditions libérales d'avocats, notaires, médecins, hommes de lettres, etc. Il jura, en montant sur le trône, qu'il ne prendrait et n'exécuterait aucune mesure dans l'état sans avoir préalablement consulté ses électeurs. La formule sacramentelle de ses premiers décrets existe dans ces Codes volumineux conservés précieusement dans votre bibliothèque. Elle est conçue en ces termes : *Boiary ugaworyli, czar prikazal* : les boyards ont décidé, le tzar a ordonné. Cette formule a valu un exil aux confins de la Sibérie au jeune prince, Dolgorouki, pour